

## DÉNI D ALCOOLISME

---

Par Profil supprimé Postée le 19/02/2017 22:55

Bonjour

Je tente une question ici car je ne sais plus quoi faire. Mon mari est alcoolique depuis de très nombreuses années. Toute sa famille était au courant mais personne ne m'en a parlé. Nous avons eu 2 enfants. Très souvent j'ai constaté des comportements bizarres de sa part mais je n'ai pas voulu voir qu'il s'agissait de problèmes d'alcool. Mon mari boit en cachette, très vite. Il a récemment fini aux urgences. Je suis allée le récupérer avec la honte du monde sur mes épaules. Il boit l'apéro tous les jours avec ses copains. Jamais à la maison, jamais dans sa famille ou la mienne. Il nous réserve juste le résultat à nous qu'il est censé aimer.

J'ai un sentiment de haine envers lui. Et le lendemain, comme tout bon alcoolique qui se respecte, il me jure des grands dieux qu'il a compris, qu'il arrête. Ou bien il me traite de folle et dit que j'invente. Quand il rentre, il ne tient pas debout et s'endort dans son assiette.

Je n'en peux plus. Nous ne nous parlons plus sauf hurler. Les enfants en souffrent. Mais je ne veux pas les priver de leur père. En même temps, si nous nous séparons, je ne veux pas que les filles restent avec lui un week-end entier car il sera forcément saoul à un moment et ne pourra pas s'occuper des petites. Je me sens piégée. Je crois que j'ai besoin d'aide  
Merci

---

### Mise en ligne le 21/02/2017

Bonjour,

Découvrir et devoir faire face à l'alcoolisme d'un proche peut s'avérer éminemment difficile, et ce d'autant plus bien sûr quand ce proche ne reconnaît pas le problème, et la souffrance que cela occasionne autour de lui. Nous comprenons votre colère, vos craintes ainsi que votre sentiment d'impuissance et nous vous rejoignons sur l'idée que vous avez besoin d'aide.

Comme vous le savez probablement, aucune démarche de soins ne sera possible pour votre mari tant qu'il n'en émettra pas le souhait. Il est effectivement indispensable qu'il soit demandeur et partie prenante d'un tel projet pour pouvoir espérer le mener à bien.

Pour autant, vous avez la possibilité de votre côté et indépendamment de lui de prendre contact avec un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et de bénéficier de l'aide qui y est offerte aux proches. Vous semblez assez seule face à ces difficultés et à toutes les questions conjugales et familiales qu'elles soulèvent, ce pourrait être un moyen pour vous d'être conseillée et épaulée pour la suite, quels que soient les choix que vous serez amenée à faire. Il en va de votre mieux être et de celui de vos enfants.

Nous vous joignons ci-dessous les coordonnées de deux permanences de CSAPA qui semblent proches de chez vous. Les consultations y sont individuelles, confidentielles et gratuites. Les professionnels qui y travaillent sont soumis au secret, vous pouvez vous y rendre en toute confiance et sans crainte de jugement.

Nous vous joignons également un article qui peut vous aider dans la réflexion sur la manière d'aborder le sujet avec vos enfants, les professionnels vers qui vous vous tournerez pourront également vous apporter une aide à ce niveau-là.

Nous restons bien sûr disponibles si vous avez envie ou besoin de revenir vers nous pour échanger plus directement sur votre situation et vos difficultés. Vous pouvez nous joindre tous les jours de 8h à 20h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

---

**POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :**

---

### CENTRE D'ADDICTOLOGIE DE L'AIN - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 01

23 rue des Pérouses  
01500 AMBERIEU EN BUGÉY

Tél : 04 74 23 36 61

Site web : [addictions-france.org/r](http://addictions-france.org/r)

Secrétariat : Lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h

Accueil du public : Sur rendez-vous en appelant le secrétariat

COVID -19 : Mai 2022 : accompagnement individuel en présentiel, sur rendez-vous (téléconsultations envisageables au cas par cas). Activités groupales suspendues sauf interventions de prévention et de formation

---

[Voir la fiche détaillée](#)

**Autres liens :**

- [Comment en parler aux enfants ?](#)